

LA FESEFA,

POUR L'AUTONOMIE ASSOCIATIVE



GENEVIÈVE MAIRESSE

Le Cefoc, comme beaucoup d'autres associations, est subsidié par les pouvoirs publics, en particulier par la Fédération Wallonie Bruxelles. Il fait partie du secteur de l'Éducation permanente. Pour soutenir et contribuer à la représentation du secteur, avec d'autres, il fait partie d'une fédération : la FESEFA. Cet acronyme est familier surtout aux oreilles des employeurs du secteur de la formation d'adultes. Et pourtant, l'organisation qui se cache derrière a un large impact sur le terrain de l'Éducation permanente. Entretien avec Geneviève Mairesse, Conseillère en Éducation permanente à la FESEFA, pour découvrir des coulisses du secteur.

Propos recueillis par Vanessa DELLA PIANA

INTERVIEW

Le Cefoc est membre de la FESEFA depuis de nombreuses années : c'est un allié précieux pour soutenir le développement de notre association. En quelques mots, en quoi consiste le travail de votre organisation ?

— Geneviève : Au début des années nonante, plusieurs associations du secteur de l'Éducation permanente (EP) se sont fédérées autour des questions liées à l'emploi. La FESEFA se nommait à l'époque la FESEP, Fédération des Employeurs de l'Éducation permanente. Plus tard, la fédération s'est élargie à deux autres secteurs proches : l'insertion socioprofessionnelle et l'intégration des personnes étrangères ou d'origine étrangère. En tant que fédération d'employeurs, la FESEFA vise, entre autres, la représentation et la défense des intérêts des organisations. Concrètement, cela se traduit par une représentation formelle via une série de mandats mais également par un soutien aux associations au niveau juridique. Depuis 2021, la FESEFA est aussi reconnue comme fédération représentative du secteur de l'Éducation permanente. C'est une première pour l'histoire de ce secteur ! Cette nouvelle reconnaissance nous permet de renforcer et d'élargir nos missions : accompagnement, représentation, formation et information pour les associations du secteur. Aujourd'hui, la FESEFA compte un peu plus de 410 membres répartis sur l'ensemble du territoire francophone, et environ 185 associations reconnues en Éducation permanente.

Avec la pandémie, toutes celles et ceux qui font vivre l'Éducation permanente, à tous les niveaux, ont été mis à mal. La FESEFA a joué un rôle-clé dans l'accompagnement et la défense du secteur. Comment avez-vous traversé cette période ?

— Le premier confinement a été un choc pour tout le monde et, très rapidement, la FESEFA a dû se saisir des urgences apparues pour nos membres. Les questions prioritaires ont été celles de l'immunisation des subventions, des reports de délais réglementaires, d'assouplissement de normes diverses, de clarifications des mesures... Au niveau sectoriel, la crise a été l'occasion pour nous de jouer un véritable rôle de fédération et d'être pour les autorités un interlocuteur incontournable. Le Cabinet de la Culture a rapidement ouvert un espace de concertation avec le secteur, dans lequel la FESEFA a pris une place active, notamment en proposant un gel des exigences quantitatives en parallèle d'un maintien des subventions ; propositions entendues et acceptées par le Cabinet. Le travail de concertation s'est poursuivi en 2021, ainsi que l'accompagnement et l'information des associations reconnues, car le secteur était vraiment en demande de clarification des différentes mesures qui se succédaient. On a constaté que le socioculturel avait peu de place, peu de visibilité et de valeur dans les négociations fédérales pour le secteur culturel. C'est notamment ce qui nous a poussé·e·s en 2021 à lancer des interpellations politiques pour demander de soutenir, au niveau fédéral, une reprise progressive des activités avec les publics adultes.

En période de pandémie, alors que les activités de formation étaient rendues impossibles à organiser, la Feseffa a joué un rôle de fédération, de défense de ses associations membres, en faisant la demande au pouvoir subsidiant de geler les exigences quantitatives tout en maintenant les subventions, ce qui a été accepté par le Cabinet.

L'an dernier, la FESEFA a célébré ses trente ans : lors de l'événement, des intervenant.e.s ont traité plusieurs enjeux qui traversent l'Éducation permanente. Quelles perspectives se sont dégagées ?

— Effectivement, nous avons voulu marquer cet événement par une journée de rencontre et de débats autour de deux grands enjeux : la défense des valeurs de l'autonomie associative et les évolutions du cadre légal de l'Éducation permanente. Les deux dimensions sont liées car si les associations reconnues perdent une partie de leur autonomie associative, elles ne pourront plus mettre en œuvre ces espaces de liberté que le Décret offre encore aujourd'hui. Peu d'associations ont réellement conscience de ces espaces : la liberté de définir son propre objet social, sa gouvernance interne, ses propres thématiques d'action. Dans d'autres cadres et financements, ce sont les politiques qui définissent les priorités, les modes et les limites de l'action. Viser l'émancipation, la critique et la transformation de la société, la défense des droits fondamentaux... en partie avec le soutien d'un subventionnement structurel, c'est assez unique en Europe !

Cette année d'anniversaire a aussi été marquée par la publication d'un ouvrage sur l'autonomie associative. C'est le fruit d'un travail collectif. Le Cefoc a eu le plaisir d'y contribuer. Peux-tu nous en dire plus ?

— Depuis plusieurs années, les membres de la FESEFA constatent une série d'évolutions parfois insidieuses au détriment de l'autonomie des associations : complexification de la charge administrative, méfiance des pouvoirs publics envers les associations, diminution des subventionnements structurels au profit d'appels à projet, logique entrepreneuriale qui prime sur les missions de base...

La disparition de la loi de 1921 sur les asbl au profit du « Code des Sociétés et Associations » suscite des craintes pour l'avenir du secteur non-marchand. Pour attirer l'attention des politiques sur ces menaces, nous avons opté pour une publication de fond plutôt qu'un cahier de revendications classique. Cet ouvrage s'adresse à toutes les personnes actives dans la vie associative : nous souhaitons alimenter leurs réflexions, débats et actions par cette prise de conscience collective et (re)créer ainsi une identité plus forte de l'associatif, notamment face aux dérives de la marchandisation. Nous souhaitons aussi que les politiques s'en emparent. La première partie de l'ouvrage analyse l'histoire du fait associatif et certains enjeux majeurs d'aujourd'hui. La deuxième partie illustre cette richesse associative avec des retours de terrain. Le Cefoc a contribué en proposant une analyse d'une situation-problème rencontrée en décembre 2017 lors d'une intervention « coup de poing » de l'inspection Belfi (liée à la lutte contre le terrorisme) dans une petite asbl du Brabant wallon. Enfin, l'ouvrage ouvre des perspectives sur un avenir incertain mais animé par la conviction qu'avec de l'audace, une force collective et des propositions co-construites, nous arriverons à créer ensemble un nouveau « contrat de participation démocratique », grâce à l'appui d'un Décret Éducation permanente soutenant et ambitieux !



Disponible sur demande au Cefoc